



Cartula Impiegu lucale



Charte pour l'emploi local en Corse in Corsica





























U Presidente

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Objet : Adoption de la Charte en faveur de l'emploi local en Corse

La situation du chômage et de l'emploi est une des principales préoccupations des Corses et une priorité des institutions de la Corse.

La structure de l'économie et de la démographie en Corse est peu favorable aux conditions d'emploi : la tertiarisation est très importante, le tissu économique est émietté, la saisonnalité est forte, l'économie est de type « présentiel » et le taux de chômage reste élevé. Pourtant, comme le démontre le solde migratoire positif, la Corse est une terre attractive, particulièrement pour les jeunes ménages avec enfants.

Les études de l'Insee tordent, en effet, définitivement le cou à l'idée selon laquelle la Corse ne recevrait que des retraités. Le solde migratoire annuel est constamment positif, se stabilisant aux alentours de 4000 nouveaux résidents.

La croissance de la population en raison soit de l'afflux saisonnier, soit du solde migratoire positif, renforce le caractère présentiel de l'économie corse en orientant les activités économiques principalement vers la satisfaction des besoins de la population. Ainsi entre 2006 et 2013, le nombre d'emplois augmente de 14%, soit 15 000 emplois de plus pour la période. La majorité des emplois créés l'a été dans les secteurs du commerce, du tourisme (hébergement et restauration), de l'aide à la personne et de la construction.

L'accroissement de la population pourrait contribuer d'une certaine manière à augmenter la richesse de la Corse. Mais, en même temps que la population, en particulier la population active, a cru, le nombre de demandeurs d'emploi a explosé. Le marché de l'emploi corse se caractérise donc par un paradoxe : le nombre d'emplois augmente en dix ans mais le nombre de chômeurs ne cesse de progresser au cours de la même période.

Depuis plusieurs années, la Corse est ainsi prise dans un cercle vicieux : plus elle est attractive, plus la situation des Corses se dégrade. D'ailleurs l'enthousiasme du directeur de la Banque de France qui faisait état dans un article de Corse matin du 22 février 2018 d'une « embellie vigoureuse » de l'économie corse, doit être tempéré par le fait que le chômage, lui, ne connaît toujours pas de diminution et que 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Ce cercle, qui est une particularité du marché de l'emploi insulaire, deviendra à terme insupportable socialement. Depuis un certain nombre d'années les effets se font sentir dans le quotidien des Corses et le mouvement de novembre 2018 dit des « gilets jaunes » en fut l'expression paroxystique. Dès leur arrivée aux responsabilités, les responsables de la Corse avaient pris un certain nombre de mesures¹ visant à lutter contre la pauvreté. Ils ont aussi formulé des propositions de solutions aux problèmes récurrentes des prix des carburants et de l'alimentation², tout en votant le principe de la création d'un fonds de dotation pour traiter les urgences sociales³.

En créant les conditions pour l'essor d'une économie productive créatrice d'emplois, il convient de rationaliser les différentes actions publiques pour un meilleur appariement entre l'offre et la demande, entre les besoins et les formations ; de rendre transparent le marché de l'emploi, en faisant en sorte que les opportunités d'emploi et les potentialités de développement bénéficient prioritairement aux Corses. Ce mouvement doit nécessairement accompagner l'évolution de l'économie corse vers la création d'emplois qualifiés en s'appuyant en cela sur une politique fiscale et sociale adaptée.

Les effets conjugués et annoncés de la mondialisation et de la révolution technologique suscitent des craintes, de la précarité parfois, et plus souvent encore, un rejet conjugué des institutions et des élus. L'idée selon laquelle il n'y aurait aucune alternative réaliste aux effets de la mondialisation, que celle-ci serait naturellement ultra-libérale est développée depuis les années quatre-vingt. Ce renoncement des politiques face au principe du moins-disant est perçu comme un chantage injuste et inégalitaire. Il explique les différentes crises politiques, de la paralysie de l'Union européenne à la montée des populismes, en passant par le mouvement des gilets jaunes. Le point commun de tous ces mouvements est qu'ils se fondent sur une

_

¹ Délibération 17/076 du 30 mars 2017 de l'Assemblée de Corse portant adoption du plan de lutte contre la précarité. Délibération 17/080 du 31 mars 2017 de l'Assemblée de Corse portant création de la « Carta Ritirata ».

² « Conférence sociale pour le respect des droits fondamentaux des citoyens de Corse dans le domaine économique et social » lancée en décembre 2018, première réunion le 14 janvier, résolution solennelle de l'Assemblée de Corse votée au cours de la séance des 21 et 22 février, portant le principe de l'allègement de la fiscalité sur les carburants et celui d'un accord avec la grande distribution pour la constitution d'une panier de produits de première nécessité.

³ Délibération 18/257 du 21 décembre 2018 de l'Assemblée de Corse votant le principe de la création d'un fonds de dotation nommé « Fonds social de solidarité ».

demande de retour du politique pour protéger, pour accompagner, et non pour subir ou pour contempler les dégâts causés par une mondialisation rejetée car trop brutale. Alors que le Brexit marque un tournant dans l'histoire de l'Europe, il en va de la cohésion sociale à l'échelle de nos territoires, comme de la cohésion politique de notre continent. La Corse ne va pas enrayer à elle seule les mécanismes et les traités mis en place à l'échelle internationale par l'OMC ou par l'UE. Elle doit cependant apporter sa contribution démocratique à la transition écologique par un accroissement des productions locales, dans l'agriculture comme dans l'industrie, par une meilleure formation de ses jeunes et de ses actifs, par une plus grande qualification de ses emplois pour adapter ses formations aux emplois de demain dont nous souhaitons que leur valeur ajoutée soit supérieure à celle d'aujourd'hui.

Aussi bien les transformations globales de l'économie, les caractéristiques et mutations du marché de l'emploi, la structure du tissu productif que l'état de la formation, motivent la mise en œuvre de la Charte en faveur de l'emploi local. Celleci marque, par ailleurs, l'engagement des institutions de la Corse pour que la politique de développement économique et social qu'elles ont initiée, soit profitable aux Corses.

Les premières signatures ont eu lieu à Bastia le 24 mai 2017 puis à Aiacciu le 18 juillet 2018. Dès lors le Préfet de Corse et la DIRECCTE ont contesté son principe en avançant que la charte pouvait être discriminatoire. Cette affirmation parait radicalement fausse compte-tenu de l'existence de chartes similaires à Paris ou dans l'Île de La Réunion. Elle est d'autant plus surprenante que, lors de la première réunion le 29 mars 2016, le Directeur régional de Pôle emploi s'était déclaré favorable à la charte et le Recteur de l'Académie avait marqué sa solidarité à la démarche⁴.

-

⁴ https://www.corse.fr/impiegulucale/Concertation-Emploi-Local-Videos-du-debat a28.html

CONTEXTE DE LA CHARTE EN FAVEUR DE L'EMPLOI LOCAL

Le marché de l'emploi en Corse

■La prépondérance de l'emploi public

Le poids de l'emploi public est important. Fin 2012, les trois fonctions publiques, d'Etat, hospitalière et territoriale, comptaient 29 910 agents en Corse, soit 28% de l'emploi salarié, 7 points de plus que le niveau français⁵. Ce poids marque encore les esprits et les mentalités. Par le passé, l'emploi public a pu représenter une possibilité de débouché professionnel, voire de refuge, pour plusieurs générations de Corses, le préférant à l'emploi privé ou à l'entreprise car mieux sécurisé et protégé. Or cette source d'emploi est en voie de raréfaction du fait de la pression qui pèse sur les finances publiques.

Outre la dématérialisation des actes administratifs qui bouleversera l'accès aux services publics, les trois fonctions publiques seront appelées à évoluer dans les toutes prochaines années. De nombreux départs à la retraite sont à prévoir. En effet, la fonction publique dans sa totalité compte 16,3% de séniors (plus de 55 ans) : un salarié sur cinq dans la fonction publique territoriale, 16,4% dans la fonction publique hospitalière et 14,6% dans la fonction publique d'Etat⁶. Cela ne sera pas sans conséquences sur l'évolution des métiers et des compétences.

■Le poids de la saisonnalité

Le modèle économique est fortement dépendant de la saisonnalité, en raison de la prééminence du tourisme. Avec des dépenses avoisinant les 2,5 milliards d'euros en 2011⁷, le tourisme pèse près d'un tiers du PIB de la Corse.

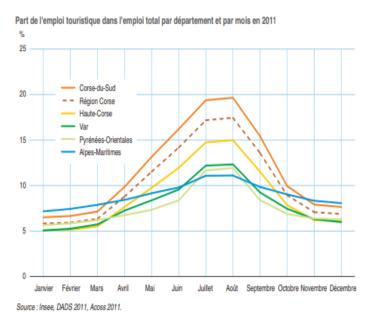
La fréquentation touristique et les dépenses qui y sont associées, génèrent indéniablement un surplus d'emplois : en moyenne annuelle 11 500 emplois salariés et non-salariés, mais avec une très forte variation. Le volume de l'emploi touristique est multiplié par 3,6 entre le mois de janvier et le mois d'août⁸.

⁵ Insee Analyses n°3 paru le 17 décembre 2014.

⁶ Insee Analyses n°3 paru le 17 décembre 2014.

⁷ Insee Dossier Corse, Le poids du tourisme dans l'économie corse, n°2 Octobre 2015.

⁸ Insee Dossier Corse, Le poids du tourisme dans l'économie corse, n°2 Octobre 2015.



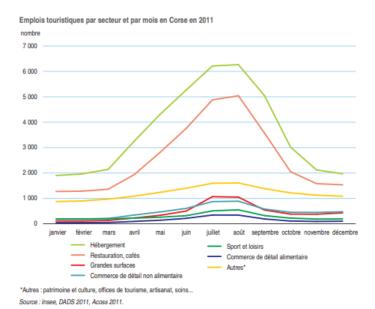
Les métiers et les carrières liés au tourisme demeurent faiblement attractifs. Les emplois « saisonniers » se caractérisent à la fois par la non-permanence (durée limitée) et par la récurrence : l'activité à laquelle ils correspondent, existe uniquement pendant une période de l'année et se répète chaque année à la même période. Les salariés qui occupent ces emplois font ainsi face à la discontinuité de leurs activités et de leurs revenus, voire de leurs couvertures sociales. Pourtant les emplois de serveur et serveuse, cuisinier ou aide cuisinier (cuisinière) et employé(e) de l'hôtellerie, sont les plus fréquemment recherchés par les employeurs : une offre d'emploi sur quatre déposée à Pôle emploi concerne l'un de ces quatre métiers⁹. Pour les emplois marqués par la saisonnalité, il est donc nécessaire de mettre en place un dispositif de sécurisation du parcours individuel.

D'autant que la saisonnalité a un impact sur les besoins en main d'œuvre exprimés par les employeurs¹⁰. En 2018, 21 823 projets d'embauches ont été déclarés à Pôle emploi pour toute la Corse, représentant en moyenne 69,1% d'emplois saisonniers et un taux moyen de difficulté de recrutement de 49,3%.

Les métiers les plus demandés sont serveurs (2 238), employés de l'hôtellerie (1 550), cuisiniers (1 700), apprentis de cuisine et employés de la restauration (1 119), soit 30% des intentions d'embauche. Dans le même temps, le taux moyen de difficultés de recrutement pour ces quatre catégories d'emplois, se situe au-dessus de la moyenne insulaire à 52,9%.

⁹ http://www.corse-competences.fr/docs/OREFETUDESSECTORIELLES/Region%20Corse.pdf, page 5.

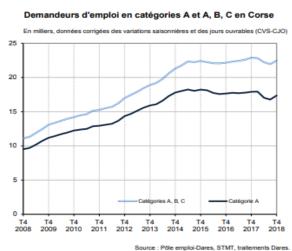
¹⁰ http://statistiques.pole-emploi.org/bmo/geo?fa=94&le=0&nb=0&pp=2018



■La persistance du chômage

La hausse du chômage est continue depuis 10 ans¹¹. Jusqu'en 2005 on observe une relative stabilité du taux de chômage avec une tendance à la baisse entre octobre 2005 et mars 2008.

Les chiffres oscillent entre la limite basse de 11 970 demandeurs d'emploi en mai 2003 et la limite haute de 15 730 demandeurs d'emploi en janvier 2000, la moyenne se situant aux alentours de 13 500 demandeurs d'emploi. C'est encore à ce niveau moyen que se situe le nombre de demandeurs d'emploi jusqu'en janvier 2010. A partir d'août 2008 la tendance va s'établir à la hausse et le nombre de demandeurs d'emploi ne va plus jamais cesser de croître. Dès août 2010, le nombre de demandeurs d'emploi va s'éloigner de la moyenne et s'installer définitivement dans une hausse continue pour atteindre en décembre 2017, 23 100 demandeurs d'emploi.



¹¹ www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001711441# et http://corse.direccte.gouv.fr/sites/corse.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/donnees regionales corse-4eme trimestre 2018-2.pdf consultation mars 2019.

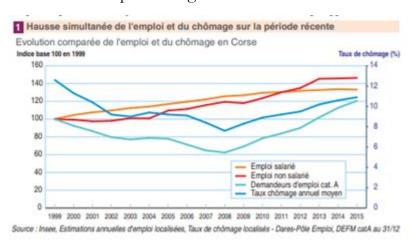
Selon Pôle emploi, la Corse compte à la fin du quatrième trimestre 2018, 22 470 demandeurs d'emplois (données corrigées des variations saisonnières, catégories A, B et C)¹² dont 7 230 personnes inscrites depuis plus d'un an.

L'éloignement durable de l'emploi contribue à la distanciation des demandeurs d'emploi avec les compétences nécessaires à leur employabilité. Il requiert une attention particulière et une approche humaine et individualisée.

■Le marché du travail n'arrive plus à intégrer le surcroît d'actifs¹³.

Entre 1999 et 2005, l'emploi total progresse plus fortement que la population active, ce qui permet de contenir le chômage. Mais l'emploi salarié ralentit à partir de 2008, tendance qui n'est pas compensée par la création des emplois non-salariés lors de la mise en place du statut d'autoentrepreneur.

Entre 2006 et 2013, alors que l'emploi total continue à augmenter à un rythme lent, la croissance de la population active se poursuit à un rythme plus soutenu. Cela représente un apport de 2600 actifs supplémentaires par an sur le marché du travail, qui est, rappelons-le, fermé et isolé. Le marché du travail insulaire n'arrive manifestement pas à intégrer le surcroît d'actifs.



La situation peut alors paraître paradoxale : malgré l'augmentation du nombre d'emplois, le marché du travail insulaire n'arrive plus à intégrer le surcroît d'actifs. D'une part, il se dégrade en enregistrant 4 000 demandeurs d'emploi supplémentaires, soit une hausse de 31 %, pour un taux de chômage qui se stabilise aux alentours de 10%. D'autre part, le nombre d'emplois augmente : + 14%, soit 15 000 emplois de plus.

Cette situation s'explique par la nature même du marché du travail insulaire fermé et isolé. La Corse étant une île et les échanges avec les régions voisines étant limités, le marché doit en effet s'équilibrer par lui-même. Les Corses ne peuvent pas bénéficier des opportunités d'emploi des bassins voisins, comme cela se passe souvent dans les

_

http://corse.direccte.gouv.fr/sites/corse.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/donnees_regionales_corse-4eme_trimestre_2018-2.pdf consultation mars 2019.

¹³ https://www.insee.fr/fr/statistiques/2903950 consultation mars 2019.

zones frontalières. La principale variable d'adaptation du marché du travail réside dans les migrations résidentielles puisque pour travailler en Corse, sauf cas rares, il faut y résider.

■La présence accrue d'emplois détachés

Le recours aux salariés étrangers détachés, a été multiplié par trois entre 2010 et 2016, passant de 1 016 à 3195¹⁴. Ce phénomène requiert une attention particulière puisque certains secteurs économiques importants de l'économie insulaire sont concernés. Le bilan de la DIRECCTE publié en 2017, montre que le recours à l'emploi détaché est en constante progression, quel que soit le secteur d'activité. En 2016, à l'échelle de la Corse, le secteur de la construction représente plus de la moitié des emplois détachés (1 803 sur 3 185). Le taux grimpe à plus de 75% à l'échelle du seul département de la Corse-du-Sud.



L'emploi détaché a donc un impact non négligeable sur l'emploi local. Il convient par conséquent, d'être vigilent et de mettre en place des garde-fous afin d'anticiper des risques de contagion aux secteurs porteurs de l'économie insulaire.

Les caractéristiques du tissu productif

■Des entreprises de très petite taille.

Les grandes entreprises implantées en Corse sont principalement composées d'établissements publics à caractère industriel et commercial, dont le siège social se situe très souvent en Île-de-France. Une grande entreprise est une entreprise qui a au moins 5000 salariés. Soixante-trois grandes entreprises emploient 7900 salariés en Corse (15 % des salariés) et sont présentes dans les secteurs nécessitant de gros

http://corse.direccte.gouv.fr/sites/corse.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/03 bilan 2016 recours detachement salaries etrangers.pdf consultation mars 2019.

investissements ou impliquant la gestion de réseaux (électricité, activités financières et d'assurance, information, communication et transports)¹⁵.

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4999 salariés. En Corse, une centaine d'entreprises de taille intermédiaire (102) emploient 2400 salariés, soit 5% des emplois salariés marchands non agricoles insulaires 16. Les ETI sont locales à 75%. Elles sont très présentes dans les activités de transport, de santé, d'action sociale, de commerce et de l'agroalimentaire : entreprises de transport aérien et de voyages, sociétés de transport routier, cliniques, grandes surfaces alimentaires et non alimentaires.

1 000 petites et moyennes entreprises (PME) emploient 21 200 salariés, soit 39% des effectifs salariés marchands non agricoles. Enfin 22 700 microentreprises emploient 22 400 salariés, soit 42% des salariés marchands non agricoles de l'île. Les PME et les microentreprises pèsent donc fortement dans l'emploi¹⁷.

Les entreprises artisanales qui représentent en Corse plus de 16% de l'emploi total¹⁸, moteur d'acquisition des compétences et de diffusion des connaissances, sont une force du modèle économique et social insulaire.

Au 31 décembre 2014, la Corse compte ainsi 46 368 établissements. L'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 4,3% des établissements insulaires. L'industrie et la construction représentent respectivement 5,5% et 16,2% des établissements. La part du commerce, des transports et des services divers est, quant à elle, de 62,4%. Enfin, la part des établissements de 1 à 9 salariés, est de 23,7 %. ¹⁹

■Une économie fortement présentielle renforcée par l'afflux de population ²⁰

L'économie corse est essentiellement présentielle, c'est-à-dire tournée vers la satisfaction des besoins des populations présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristiques.

Avec 31,4 emplois dits présentiels pour 100 habitants en 2011 contre 7,9 emplois non-présentiels pour 100 habitants, la Corse devance largement l'Île-de-France. En 2006, le nombre d'emplois dans cette catégorie, était déjà nettement supérieur à la moyenne française. Entre 2006 et 2011, il a progressé plus vite que la moyenne hors Ile-de -France: + 1,1 emploi pour cent habitant contre + 0,4.

¹⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016 et en mars 2019

¹⁶ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016 et en mars 2019

¹⁷ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=6&ref_id=19654 ; étude publiée le 3 avril 2013, consultée en novembre 2016 et en mars 2019

¹⁸ http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/Chiffres_cles/Artisanat/2016-06-Chiffres-cles-artisanat.pdf consultation décembre 2016 et mars 2019.

¹⁹ https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-94 consultation décembre 2016 et mars 2019.

²⁰ www.insee.fr/fr/statistiques/1285594 Insee Analyses Corse n°4 - Janvier 2015, consultation mars 2019.

La dominante présentielle dans l'économie insulaire est renforcée par l'arrivée de nouveaux résidents et le flux touristique. En moyenne sur l'année, la population touristique représente 26 % de la population résidant sur l'île, loin devant des régions dont l'économie est marquée par le tourisme, comme la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 %).

Le caractère présentiel est une protection en période de crise économique comme ce fut le cas en 2008, mais en cas de reprise, il devient un frein car l'augmentation de l'investissement et des échanges profite davantage aux territoires où l'économie est orientée vers l'exportation. Il est également un risque dans la mesure où il est rattaché à la fréquentation touristique, dépendante de facteurs économiques et politiques extérieurs.

L'agrégation de ces différents facteurs conduit à une situation paradoxale : les Corses rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, alors que dans le même temps, des offres d'emploi restent non pourvues. L'ampleur de ce phénomène est variable selon les points de vue. D'après Pôle emploi, 400^{21} offres d'emplois ne sont pas pourvues et 300 équivalents temps plein (ETP) sont occupés par des salariés détachés²². Le MEDEF, quant à lui, porte à près de 4 000 le nombre d'offres non satisfaites²³, arguant le fait que seules 20% d'entre elles sont gérées par l'établissement public.

La problématique de la formation

La Corse présente un déficit de diplômés²⁴, et, conséquence de la structure de l'emploi et des difficultés à la faire évoluer, lorsqu'ils sont diplômés, les jeunes peinent à trouver des postes à la hauteur de leurs qualifications.

En effet, selon l'étude publiée par le GIP Corse compétences²⁵, 23% des jeunes Corses quittent la formation initiale sans aucun diplôme, contre 18% en France. La proportion de jeunes titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un BP ou d'un Baccalauréat (26,9%) est sensiblement la même qu'en France. La situation est dégradée dans l'enseignement supérieur soit en circuit court de type BTS ou DUT, 8,6% de diplômés, loin du niveau national (13,7%) ; soit pour les études supérieures longues, 4,5% de jeunes Corses sont diplômés contre 7% à l'échelle de la France.

²⁵ http://www.corse-competences.fr/docs/OREFETUDESSECTORIELLES/Region%20Corse.pdf, page 10.

²¹ Pôle emploi, mars 2016. Répartition des offres d'emploi de mars 2015 à février 2016. 400 offres retirées par manque de candidats sur 14 439 offres enregistrées et www.corsematin.com/article/article/la-difficile-equation-entre-loffre-et-la-demande-demploi

²² Pôle emploi, mars 2016. Pour 2015, 2200 contrats de salariés détachés à 28 jours en moyenne équivalent 300 emplois.

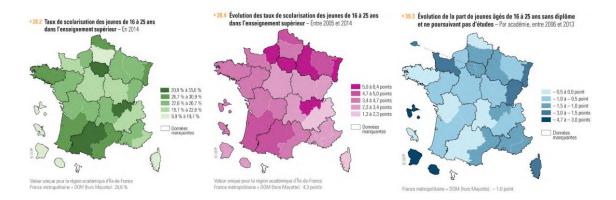
²³ www.corsematin.com/article/article/la-difficile-equation-entre-loffre-et-la-demande-demploi

²⁴ Cartographie France par région, https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=847435,5237327,302814,190368&c=indicator&view=map1 consultation mars 2019 et https://statistiques-locales.insee.fr/#bbox=847435,5237327,302814,190368&c=indicator&view=map1 consultation mars 2019 et http://www.corse-competences.fr/docs/OREFETUDESSECTORIELLES/Region%20Corse.pdf

Niveau de formation des jeunes ayant terminé leurs études (15-24 ans)
Source: INSEE Recensement de la population 2010

	Région Corse	France métropolitaine
Population des 15-24 ans ayant terminé leurs études	14 241	2 711 663
Dont: sans diplôme (%)	23,0%	18,0%
BEPC, brevet des collèges (%)	10,5%	7,8%
CAP-BEP (%)	26,4%	27,7%
BAC-BP (%)	26,9%	25,8%
Enseignement supérieur court (%)	8,6%	13,7%
Enseignement supérieur long (%)	4,5%	7,0%

Le taux de scolarisation comme la tendance générale à la hausse de la scolarisation des jeunes demeure plus faible en Corse qu'en France métropolitaine pour avoisiner ceux des COM. La part de jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme et ne poursuivant pas d'études, tend pour sa part à décliner mais demeure plus forte que la moyenne²⁶.



Toujours selon le GIP Corse compétences, lorsqu'ils occupent un emploi (32%), les jeunes de 15-24 ans se concentrent pour 48% dans les emplois de commerce, de transports et de services, et pour 17% dans la construction. C'est dire que près de 65% des emplois occupés par les jeunes Corses, sont peu ou pas qualifiés.

Parallèlement, on assiste au rétrécissement du besoin de main d'œuvre peu qualifiée dans les secteurs traditionnels (commerce, BTP) et à l'émergence de nouveaux secteurs impactés par la révolution numérique, qui peinent à développer leurs activités, faute de ressources humaines suffisantes.

Quel que soit le point de vue, il est indispensable de trouver la meilleure adéquation entre la formation et les besoins exprimés par les entreprises.

Les bénéficiaires de la charte

_

²⁶ Géographie de l'école, 2017, Education nationale, https://www.education.gouv.fr/cid57105/geographie-de-l-ecole-douzieme-edition-2017.html.

Les opportunités d'emploi, les offres de formation et les potentialités de développement économique qui existent, doivent bénéficier prioritairement aux personnes qui résident en Corse, celles-ci se définissant :

- Soit parce qu'elles peuvent justifier d'au moins cinq ans de résidence en Corse ; il s'agit des personnes physiques pouvant justifier d'avoir leur foyer ou le lieu de leur séjour principal en Corse, depuis cinq années au moins depuis le 1er janvier de l'année d'imposition ;
- Soit parce qu'elles exercent à titre principal, depuis cinq années au moins au 1er janvier de l'année d'imposition, une activité professionnelle ;
- Soit parce qu'elles ont leurs centres d'intérêts moraux et matériels (CIMM) en Corse²⁷ en présentant un faisceau d'indices concordants, par exemple les personnes qui sont nées en Corse ou qui y ont suivi leur scolarité, celles qui vivent durablement en Corse ou qui y ont habité mais qui ont été contraints de la quitter pour faire des études ou pour des raisons professionnelles, celles qui ont des attaches familiales ou qui sont propriétaires de biens immobiliers y compris en indivision; la notion de CIMM se mesure à l'attachement d'un territoire qui se construit au fil du temps.

En tout état de cause, les Corses doivent pouvoir travailler dans l'île, y construire leurs projets de vie, sans avoir à choisir entre le chômage, le renoncement à un meilleur emploi ou l'exil. Se résigner à ce dilemme reviendrait à sacrifier les rêves de la jeunesse.

Le cadre de la charte

■La concertation

Le 29 mars 2016, à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse, un nombre significatif d'acteurs socio-économiques, impliqués dans l'emploi et la formation, se sont mobilisés dans l'objectif d'élaborer une charte en faveur de l'emploi local. A cette occasion, un certain nombre de problèmes a pu être identifié.

- Il existe des difficultés à identifier les besoins en emplois et en formations, pour les institutions comme pour les personnes à la recherche d'un emploi.

²⁷ La notion de centre d'intérêts matériels et moraux relève de l'évolution de la jurisprudence et du droit de la Fonction publique. Elle sert de fondement à de nombreux avis et décisions. Décret n°78-399 du 20 mars 1978. Décret n°87-482 du 1 juillet 1987. Décret 96-1026 du 26 novembre 1996 relatif à la situation des fonctionnaires de l'Etat et de certains magistrats dans les territoires d'outre-mer de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française et de Wallis-et-Futuna. Avis du Conseil d'état n°328510 du 7 avril 1981, n°202074 du 22 mars 1999, n° 296121 du 11 avril 2008, n°304456 du 30 juin 2010. CAA Paris du 22 juin 2004 n°01PA1125. Circulaire du Ministre de la Fonction publique n° 2129 du 3 janvier 2007. Circulaire du Ministère de l'intérieur n°4400 du 14 juin 2014. Loi 2016-483 du 20 avril 2016, Chapitre II, De la mobilité, article 28.

- Les offres de formation doivent mieux coïncider avec les besoins des entreprises et les contraintes des demandeurs d'emploi.
- -Le marché du travail n'est pas assez transparent, notamment en termes de centralisation et de partage des informations.
- -Les acteurs impliqués sont nombreux et il leur est parfois difficile de travailler ensemble.
- -Les besoins du marché de l'emploi sont insuffisamment identifiés et anticipés par rapport aux investissements et aux politiques publiques.
- -L'approche prévisionnelle des emplois au niveau institutionnel et au niveau des entreprises, est encore insuffisant.

Le Président de l'Assemblée de Corse a poursuivi la consultation des différents acteurs économiques, associations, représentants consulaires, syndicats de salariés, d'étudiants et patronaux, jusqu'en juillet 2017, date à laquelle une version aboutie a pu être finalisée, étant entendu que la charte demeure un document évolutif. La charte annexée au présent rapport est ainsi le fruit de cette concertation et celle acceptée par les signataires.

Par ailleurs, le Président a souhaité inscrire la problématique de l'emploi dans un travail de prospective sur l'évolution du travail dans la perspective des révolutions numérique et de l'intelligence artificielle²⁸. Les conséquences de ces révolutions seront sans nul doute perçues en Corse. Elles s'ajouteront aux caractéristiques actuelles du marché de l'emploi insulaire et doivent être d'ores et déjà anticipées.

■Les décisions de l'Assemblée de Corse

La charte s'inscrit également dans le cadre des délibérations de l'Assemblée de Corse, prises pour renforcer le lien social, lutter contre la précarité et le chômage²⁹³⁰, en faveur de la langue corse et de la préservation du patrimoine foncier³¹.

Elle doit être mise en perspective avec l'émancipation sociale, économique et culturelle de la Corse, dont la stratégie a été fixée dans le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC)³². Le PADDUC propose en effet

²⁸ Réunion conjointe le 12 octobre 2018 des deux commissions ad hoc de l'Assemblée, l'une relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée », l'autre relative au revenu de base, dont le thème était le futur du travail.

²⁹ Délibérations de l'Assemblée de Corse n°17-233 du 28 juillet 2017 et 18-031 du 2 février 2018 portant création de la commission ad hoc relative à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée ». ³⁰ Délibération de l'Assemblée de Corse n° 16-066 du 11 mars 2016 approuvant le principe d'un transfert à la Collectivité Territoriale de Corse des compétences relatives à la formation, à l'insertion et à l'orientation des demandeurs d'emplois et des ressources afférentes.

³¹ Délibération de l'Assemblée de Corse n° 13-096 du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse. Délibération de l'Assemblée de Corse n° 14-042 du 24 avril 2014 portant sur la protection du patrimoine foncier.

³² Délibération de l'Assemblée de Corse n° 15-236 du 2 octobre 2015 portant approbation du PADDUC.

un modèle s'appuyant sur l'identification, la préservation, la valorisation et la gestion des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales, pour développer des activités et créer des emplois, tout en protégeant la Corse et son identité.

■Le statut fiscal et social

La situation géographique particulière de la Corse, zone insulaire et de montagne³³, qui génère indiscutablement un coût additionnel supporté par les agents économiques et par les Corses, légitime l'existence d'un statut fiscal et social spécifique.

Dès décembre 2015, la Présidence de l'Assemblée a engagé des travaux visant à doter la Corse d'un statut fiscal et social. Dans un premier temps ces travaux ont notamment permis de prouver l'existence d'un différentiel dont souffrent les entreprises corses dans leur réalité d'exploitation. Dans un second temps ont été recueillis durant les avis et propositions des syndicats de salariés et patronaux, des élus et des syndicats agricoles, des chambres consulaires, des organisations de socioprofessionnels, responsables des secteurs d'activités (BTP, tourisme) dans différentes régions de Corse, des experts économistes et fiscalistes. Cette consultation a été synthétisée dans un document qui a été rendu public en octobre 2017.

LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les engagements universels

■Le respect de principes « transversaux »

Tous les signataires de la charte s'engagent en faveur de la mise en pratique d'un certain nombre de principes transversaux.

1/ Langue corse

Les signataires s'engagent notamment à agir afin d'intégrer la dimension de la langue corse dans toutes leurs activités; pour faire de la langue corse une différence compétitive et permettre l'acquisition d'un niveau certifié.

2/ Egalité des femmes et des hommes

³³ Loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, JORF n°0302 du 29 décembre 2016, consultable sur https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033717812&categorieLien=id

Ils affirment par ailleurs leur attachement à rendre effectif le principe d'égalité entre les femmes et les hommes³⁴³⁵, dans toutes les étapes de la vie professionnelle : en ne faisant pas de discriminations à l'embauche, en facilitant l'accès à la formation et en veillant à l'absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière.

3/ Inclusion des personnes en situation de handicap

Ils affirment enfin leur implication pour une société inclusive intégrant notamment les personnes en situation de handicap physique ou mental.

■Un engagement moral au titre de la responsabilité sociale et sociétale.

Les signataires qui marquent leur engagement en faveur de la charte, manifestent leur volonté de travailler ensemble pour contribuer au développement économique et social de la Corse.

■Le développement durable

Le rapport Brundtland en 1987 définit le développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. » Le développement durable doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

Au titre de la transition écologique, dans laquelle la société corse doit résolument s'engager, considérant qu'il ne peut pas y avoir de contrat social sans développement économique solidaire, le développement durable doit être la condition prioritaire de toute action publique.

■Une meilleure coordination des acteurs de l'emploi

La charte, qui constitue une démarche partenariale, a pour ambition de rationaliser les différentes actions pour un meilleur appariement, sur le marché du travail, entre l'offre et la demande d'emplois, entre les besoins des entreprises et l'offre de formation. Elle se fixe pour objectif de renforcer les liens entre les entreprises, les institutions, les hommes et le territoire. Elle se veut être un outil au service du développement économique, valorisant les talents de la Corse, en favorisant les recrutements locaux.

La charte a vocation à être déclinée dans tous les secteurs et avec tous les acteurs du développement économique et de la formation qui agissent pour l'emploi : les organisations syndicales, patronales et salariales, les chambres consulaires, les

³⁴ L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne. http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/index fr.htm

³⁵ Signature par la Collectivité de Corse de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale le 8 mars 2019, conformément à la délibération AC 18/171 du 31 mai 2018.

organisations professionnelles, les collectivités locales, les entreprises, les organismes de formations, l'Université, les associations, etc.

Les engagements particuliers

■Les entreprises, les associations employeurs

- Intégrer la dimension de la langue corse dans la vie de l'entreprise ou des associations et dans toutes leurs activités ; faire de la langue corse une différence compétitive; permettre aux salariés d'acquérir un niveau certifié de corse.
- Favoriser le recrutement des personnes résidant en Corse et dont les compétences sont suffisantes dans le sens où elles correspondent au niveau de diplôme, d'expérience, de qualification ou de formation, suffisant selon des critères librement et préalablement définis par l'employeur pour exercer l'emploi proposé.
- Améliorer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper les besoins de recrutements et les besoins en compétences des salariés.
- Sécuriser les parcours des salariés locaux par le développement des compétences en vue d'accéder à des postes plus qualifiés ou d'encadrement.
- Déposer les offres d'emploi dans un organisme spécialisé afin de développer leurs visibilités.
- Renforcer la formation en apprentissage et en alternance en particulier des jeunes.
- Mener des actions de communication destinées à favoriser la mise en œuvre de ce dispositif et à le valoriser en incitant leurs sous-traitants, le cas échéant, à recruter des demandeurs d'emploi corses.
 - Innover pour favoriser l'embauche de jeunes diplômés corses.
 - Conforter les bonnes pratiques.

■Le secteur public

- Intégrer la langue corse dans toutes les missions de service public, en permettant notamment aux agents d'acquérir un niveau certifié de corse et en mettant en œuvre des planifications linguistiques en interne.
- Favoriser le recrutement des personnes résidant en Corse et dont les compétences sont suffisantes.
- Mener des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin d'anticiper les besoins de recrutements et les besoins en compétences des agents.
- Développer la formation des agents et la promotion interne afin de rendre les postes plus qualifiés et d'encadrement supérieur accessibles aux Corses.
 - Ouvrir des concours territoriaux.

■ Les collectivités locales, la Collectivité de Corse

- Les collectivités locales, en particulier la Collectivité de Corse, ses agences et ses offices, en fonction de leurs compétences respectives, s'engagent à :

- Promouvoir et faire connaître la charte dans toutes leurs actions, toutes leurs politiques publiques, tous leurs actes qu'ils soient administratifs, juridiques ou financiers ;
 - Observer les conventions du « Secteur public » (voir paragraphe précédent) ;
- Respecter les principes universaux que sont l'usage de la langue corse, l'égalité des femmes et des hommes et l'inclusion des personnes en situation de handicap;
- -Agir dans le sens du développement durable en privilégiant par exemple l'achat local et/ou les circuits courts ;
 - Adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises ;
- Prendre en considération les révolutions numériques et de l'intelligence artificielle, pour anticiper les évolutions du marché du travail, en faisant de la prospective sur les emplois d'avenir.

■Les syndicats, les fédérations

- Intégrer la dimension de la langue corse dans les entreprises, dans les secteurs et dans toutes les activités où les syndicats sont présents; encourager notamment les salariés à acquérir un niveau certifié de corse.
- Soutenir, diffuser, promouvoir, auprès de leurs adhérents, la signature de la charte.
- Favoriser la promotion et veiller à la mise en œuvre et à l'effectivité de la charte.

■Les chambres consulaires

- Promouvoir l'utilisation de la langue corse, sa diffusion et la formation auprès de leurs adhérents.
- Diffuser et promouvoir, auprès de leurs ressortissants, l'engagement en faveur de l'emploi local et la signature de la charte.
- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises, à l'évolution du marché de l'emploi et à la situation individuelle du demandeur d'emploi.

■Les acteurs de la formation

- intégrer la certification en langue corse dans les parcours individualisés de formation.
- Veiller à un meilleur appariement entre l'évolution de la demande d'emplois et l'offre de formation, entre les besoins des entreprises et l'offre de formation ; une offre d'emplois qui permette à ses bénéficiaires d'élever leurs niveaux de compétences et de connaissances, afin d'accéder à des emplois plus qualifiés.
- ■Les organismes chargés de la diffusion des offres d'emplois et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des salariés

- Promouvoir la langue corse en proposant systématiquement la certification dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi.
- Prioriser la diffusion des offres d'emploi à destination des personnes dont les centres des intérêts moraux et matériels sont situés en Corse.
- Professionnaliser les demandeurs d'emploi et veiller au développement de leurs compétences en cohérence avec les besoins identifiés par les entreprises.
 - Accompagner les entreprises dans leurs recrutements.
- Traiter les offres d'emploi des entreprises signataires et de leurs sous-traitants en mettant en relation des demandeurs d'emploi de leurs fichiers et en mobilisant celui des autres acteurs.
- Créer des partenariats pour rendre plus accessibles aux demandeurs d'emplois, les opportunités de recrutement local sur tout type de postes notamment d'encadrement.
- Accompagner, en relais d'information et/ou en projet de déclinaison opérationnelle, les propositions validées et portées par les signataires de la charte.
- Favoriser la diffusion de la charte et la valoriser par un retour d'expérience auprès des acteurs socio-économiques et socio-professionnels du territoire.

Le suivi de la charte

■Un suivi opérationnel de la charte devra être mis en place. Il aura pour objectif d'accompagner l'application, d'en faire évoluer les termes si nécessaire ou de mettre en place des groupes de travail, sur des thèmes spécifiques liés à la charte. Il sera assuré par un comité de suivi composé du Président de l'Assemblée de Corse, du Président du Conseil exécutif, du Président du CESEC, du Président de l'ADEC, des Présidents des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, d'un représentant par syndicat de salariés signataires de la charte et de dix représentants des autres signataires de la charte. Le Président de l'Assemblée et le Président du Conseil exécutif de Corse en assureront la co-présidence. Ce comité se réunira au moins une fois par. Conformément à son caractère évolutif, il pourra adapter et amender la charte.

■La charte compte près d'une soixantaine de signataires³⁶.

Chambre régionale d'agriculture, Chambre d'agriculture de la Haute-Corse, Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse, Chambre régionale commerce et d'industrie de Corse-du-Sud, Chambre régionale des métiers et de l'artisanat, Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse-du-Sud, Chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse.

STC, Union Régionale CFDT.

-

³⁶ https://www.corse.fr/impiegulucale/Les-signataires-de-la-charte-pour-l-emploi-local-en-Corse a32.html

Fédération Régionale Corse des Guides Interprètes (FRCGI), Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH), Cercle des Maisons corses, Syndicats étudiants Cunsulta di a Ghjuventù Corsa, Ghjuventù indipendentista, Ghjuventù paulina.

SISIS, Rocca Transports, Corsalys, ADESSCAS Casa Serena, Centre hospitalier de Sartène, Qwant Music, Sognu di mare, Editions Albiana, Duo Apps, Oscaro, ARSEA, Webzinemaker, 3C Creative Consumer Care publicité, Divabox, Orezza, Scala, Télé paese, SAS Acquaviva, Pasta prod, Voce, E2C, U Teatrinu, A Rinascita, Eaux de Zilia, SARL Artemisia, Ehpad U Serenu, Cercle Athlétique Bastiais, SOLECO, Sitec, Corsica Natura, Rencontres de musiques classiques et contemporaines-Musical RMCC, Entreprise Isula Jet, Commission paritaire sociale des hôtels-cafés-restaurants de Corse, ASAF, Lega corsa di scacchi, Société Isula distribution, le SMAC, Parc Naturel de Corse, l'ARIA, Femu Qui, Association mobilité solidaire,

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur la Charte en faveur de l'emploi local telle qu'elle est annexée au présent rapport.